



## PROCÈS-VERBAL DU 4 AOÛT 2017

### SÉANCE ORDINAIRE

#### 1. PRÉSENCES ET QUORUM

##### PRÉSENTS:

**M. Bruno Roy**  
**Mme Nancy Pineault**  
**M. Rodrigue Ouellet**  
**Mme Jeanne-Paule Beaulieu (19h15)**

Josette Bouillon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Il est **19h00**, la séance ordinaire débute sous la présidence de monsieur **Jean-Pierre Bélanger**, maire.

#### 2. AVIS DE VACANCE AU POSTE DE CONSEILLER AU SIÈGE NUMÉRO UN (1)

**17-115** Conformément à l'article 316 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la lettre de démission de monsieur Alain Goulet, conseiller au siège numéro 1. Cette démission est effective le 1<sup>er</sup> août 2017.

**ATTENDU** la réglementation de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités à l'égard d'une vacance à un poste de conseiller municipal dans la période de moins de douze (12) mois précédent une élection générale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet appuyé par monsieur Bruno Roy et il est unanimement résolu de ce qui suit :

**QUE** le Conseil municipal prend acte du dépôt de la démission du conseiller municipal, monsieur Alain Goulet, par la directrice générale et secrétaire-trésorière qui a constaté la vacance au siège numéro 1 à compter du 1<sup>er</sup> août 2017;

**QUE** le Conseil municipal ne décrète pas le comblement du poste vacant par une élection partielle qui sera comblé que lors de l'élection générale du 5 novembre prochain, en vertu de l'article 337 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

**QUE** le Conseil municipal remercie monsieur Alain Goulet pour son temps et son implication au sein du conseil municipal.

### **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 17-116** Tout en laissant le point varia ouvert,  
Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,  
appuyé par monsieur Bruno Roy  
et unanimement résolu:  
**QUE** le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance.

### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2017**

- 17-117** Il est proposé par monsieur Bruno Roy,  
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet  
et résolu unanimement :  
**QUE** le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2017.

### **5. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES**

- 17-118** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,  
appuyé par monsieur Bruno Roy  
et résolu unanimement :  
**QUE** les membres du Conseil municipal approuvent et autorisent le paiement des comptes du mois de JUILLET au montant de **31 161.61 \$**.

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée secrétaire-trésorière certifie par le présent certificat qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice 2017 de la municipalité pour effectuer le paiement des comptes du mois.



Josette Bouillon  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

### **6. CORRESPONDANCE**

## **DÉPÔT DE DOCUMENTS AUX ÉLUS**

- État des revenus et dépenses de juillet 2017
- Rapport des heures effectuées par les employés
- Rapport statistiques des visites du site Internet
- Rapport de l'inspecteur en urbanisme du mois de juillet
- Constats d'infraction et comparatif sur 3 ans

## **ASSOCIATION DE LA RELÈVE AGRICOLE DU BAS-SAINT-LAURENT (ARABSL)**

### **L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES (UPA)**

#### **ACCAPAREMENT ET FINANCIARISATION DES TERRES AGRICOLES**

**17-119** **CONSIDÉRANT** les annonces récentes de la participation financière de la Caisse de dépôt et placement du Québec et du Fonds de solidarité FTQ aux activités de la société agricole PANGEA;

**CONSIDÉRANT** l'acquisition de terres par PANGEA dans la MRC de Kamouraska tout juste après l'annonce de ces investissements agricoles et également la recrudescence de leurs achats dans la région de Montmagny;

**CONSIDÉRANT** que d'autres investisseurs et fonds d'investissement sont intéressés par les terres agricoles;

**CONSIDÉRANT** que les fonds d'investissement entraînent une financiarisation des terres agricoles créant ainsi un dépassement de la valeur marchande comparativement à la valeur agronomique;

**CONSIDÉRANT** que la financiarisation des terres agricoles met en péril l'établissement de la relève, la diversité de l'agriculture, le dynamisme et l'économie des régions;

**CONSIDÉRANT** que la Fédération de la relève agricole du Québec a déposé un mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) le 16 mars 2015 dans lequel elle proposait des pistes de solution concrètes, notamment de limiter l'acquisition de terres à 100 hectares par année, par personne ou entité, excluant les transferts intergénérationnels;

**CONSIDÉRANT** que la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent, en collaboration avec l'Association de la relève agricole du Bas-Saint-Laurent, a soumis un mémoire à la CAPERN le 17 mars 2015 et 47 résolutions d'appui provenant de MRC, de municipalités et de partenaires présentant les craintes de la relève et des producteurs sur le phénomène de l'accaparement des terres agricoles;

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Québec n'a pas encore pris position officiellement sur

ce dossier, et ce, malgré toutes les représentations qui ont été effectuées depuis plus de 2 ans;

**CONSIDÉRANT** que les recommandations de la CAPERN, dont la mise en place d'une base de données n'a pas encore été livrée et rendue disponible pour permettre une analyse et suivi du phénomène d'accaparement des terres;

**La municipalité de Saint-Charles-Garnier demande**

**Au gouvernement du Québec:**

- Que des mesures soient rapidement mises en place pour limiter à 100 hectares par année la superficie que toute personne ou entité peut acquérir, excluant les transferts intergénérationnels.
- Que soit créée une table de travail avec tous les acteurs du milieu pour trouver des solutions viables et durables à ce problème d'accaparement et de financiarisation des terres agricoles.

Madame Jeanne-Paule Beaulieu se présente à 19h15.

**DEMANDE DE PONCEAUX EN CIMENT**

- 17-120** Il est proposé par madame Jeanne-Paule Beaulieu, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement :  
**QUE** le Conseil municipal accepte la demande de madame Lynda Béland, de lui céder trois (3) ponceaux en ciment usagés, situés au garage municipal.

**7. MRC DE LA MITIS**

Compte-rendu de monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire sur la dernière séance de la MRC de La Mitis.

**8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**9. PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL  
VOLET – ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER**

**APPROBATION DU DEVIS POUR TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE AU RANG 9 EST ET AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES**

- 17-121** **CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite obtenir des soumissions pour des travaux de réfection de voirie au rang 9 Est, dans le cadre du programme de réhabilitation du réseau routier local du volet accélération des investissements sur le réseau routier local;

**CONSIDÉRANT QU'** un devis a été préparé par le service de génie municipal de la MRC de La Mitis.

Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,  
appuyé par monsieur Bruno Roy  
et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** le devis d'appel d'offres –AIRRL préparé par le service de génie municipal de la MRC de La Mitis.

**D'AUTORISER** le processus d'appel d'offres publiques via le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) et le Journal l'Avantage.

**10. VOIRIE**

**Niveleuse**

**17-122** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,  
appuyé par monsieur Bruno Roy  
et résolu unanimement :

**QUE** le Conseil municipal autorise un troisième nivelage des chemins municipaux.

**11. NOMMER UN MAIRE SUPPLÉANT**

**17-123** **CONSIDÉRANT QUE** l'article 116 du Code municipal, le Conseil peut nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions de maire avec tous les privilèges, droits et obligations qui y sont rattachés;

Il est proposé par madame Jeanne-Paule Beaulieu,  
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet  
et résolu unanimement :

**QUE** le conseil nomme monsieur Bruno Roy maire suppléant jusqu'à la fin du mandat de l'élu.

**12. VACANCES ANUELLES DE LA DG**

**17-124** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,  
appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu  
et résolu unanimement

**QUE** le Conseil municipal autorise à la directrice générale une (1) semaine de vacances, du 14 au 18 août prochain. Durant cette période, le bureau sera fermé.

**13. DOSSIER DES ÉLUS**

**14. VARIA**

**1. SÉANCE DE TRAVAIL**

À déterminer

**2. SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2017/ MODIFICATION**

**17-125**      **CONSIDÉRANT QUE** la Loi permet de modifier le calendrier des séances du conseil;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu et résolu unanimement :

**DE** modifier la résolution 16-177 concernant le calendrier des séances du conseil municipal 2017 afin de déplacer la séance ordinaire prévue le vendredi 6 octobre 2017 au jeudi 5 octobre 2017 à 19h00.

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**17-126**      Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Bruno Roy et unanimement résolu de lever la séance à **20h10.**

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....  
Jean-Pierre BÉLANGER, maire

.....  
Josette BOUILLON, dir.gén. et sec.-trés.

Note : Sous réserve de l'approbation du procès-verbal lors d'une séance subséquente.